

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DASES 1274 G Subvention et convention avec l'association Turbulences! (15e), pour le matériel et équipement d'un foyer d'hébergement.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vu l'arrêté d'autorisation du Département de Paris du 29 juillet 2010 relatif à la création d'un foyer d'hébergement d'une capacité de 12 places dont 2 places d'accueil séquentiel par l'association « Turbulences ! » ;

Considérant le projet d'investissement « matériel et équipement » porté par l'association Turbulences dans le cadre de la création d'un foyer d'hébergement, Paris 15^{ème}, pour un coût de 83 877 euros TTC ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose de signer avec l'association « Turbulences ! », 102 bd Voltaire à Paris 11^{ème}, une convention pluriannuelle d'investissement « matériel et équipement » pour un foyer d'hébergement à destination de personnes adultes atteintes d'autisme, de troubles apparentés, de psychose infantile ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer avec l'association « Turbulences! », 102 bd Voltaire à Paris 11^{ème}, une convention

pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour son foyer d'hébergement, implanté 89 rue des Cévennes Paris 15^{ème}.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 67 100 euros est attribuée au titre de l'année 2014 à l'association « Turbulences! » (SIMPA 18299 – Dossier 2014_06476) pour le financement du matériel et de l'équipement du foyer d'hébergement, implanté 89, rue des Cévennes à Paris 15^{ème}, à destination de personnes adultes atteintes d'autisme, de troubles apparentés, de psychose infantile.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, ligne DE34015 du budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.